

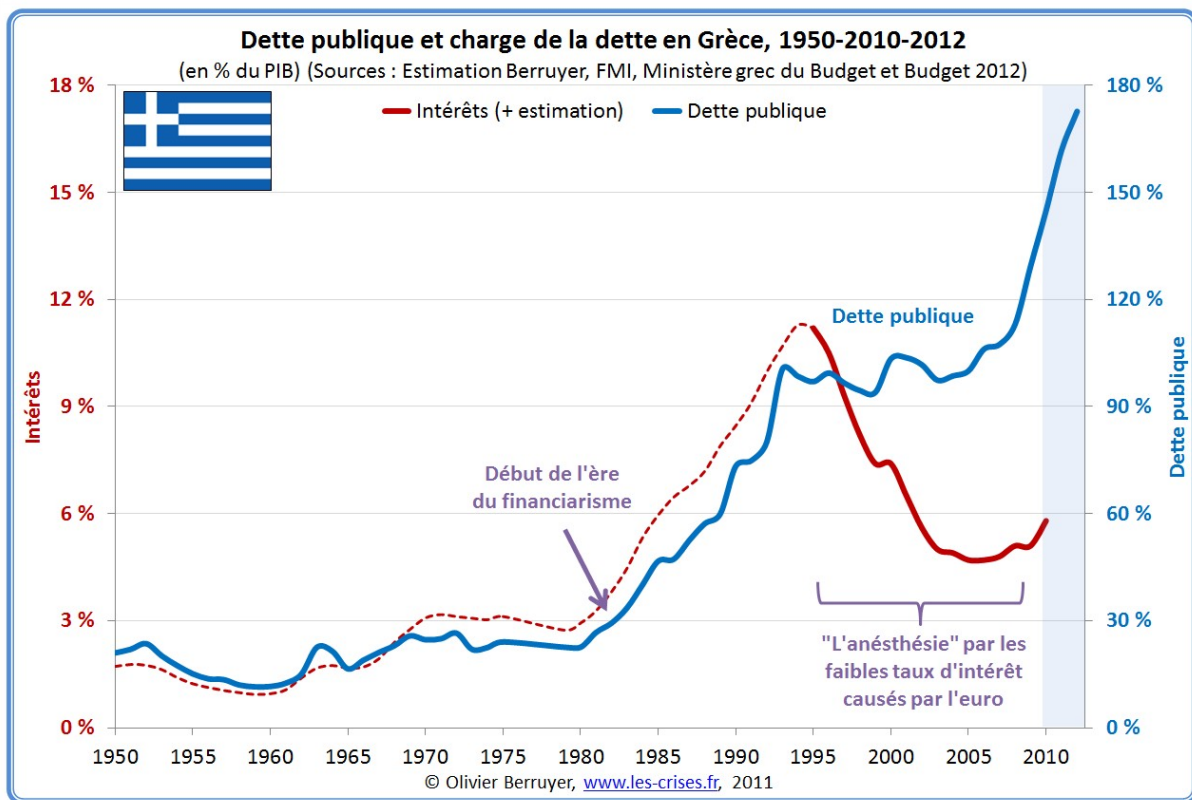
Projet « A nous l'Europe ! » : La crise de la dette grecque a-t-elle des conséquences sur l'ensemble des pays européens ? Est-il possible d'y remédier en apportant une solution commune aux pays de l'euro ?

1. En quoi la crise de la dette grecque constitue-t-elle un problème européen?

- **1.1. quel est le niveau de la dette grecque? Comment a-t-elle évolué récemment? Comment dans le même temps la dette des pays voisins a-t-elle évolué (France, Allemagne)?**

1.1.1. Quel est le niveau de la dette grecque et comment a-t-elle évolué récemment ?

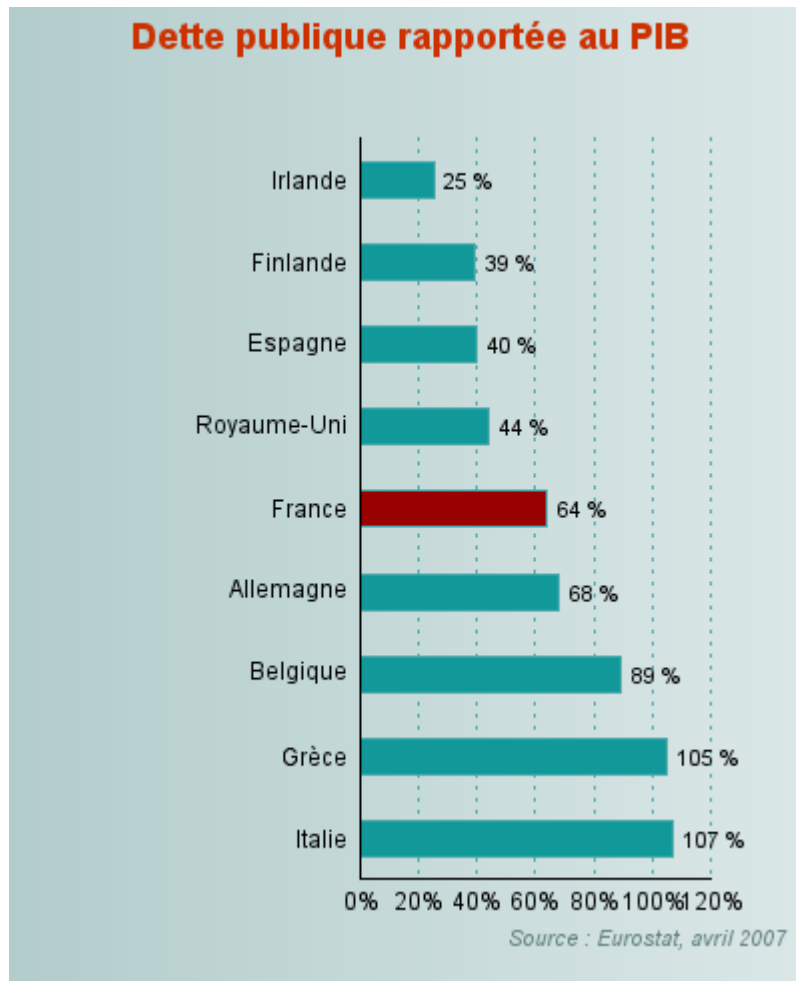
De nos jours, le niveau de la dette grecque est de 125% du PIB. La dette publique globale est donc de 350 milliards d'euros soit 460 milliards de dollars. Pourtant, le taux moyen à ne pas dépasser est de 60% du PIB, selon le pacte de stabilité et de croissance. Le pacte de stabilité et de croissance a été fondé et adopté par tous les pays de la zone euro, au Conseil européen le 17 juin 1997. Cette instrument, permet de coordonner les politiques budgétaires de ces pays et d'éviter l'apparition de déficits publics excessifs.



Taux de variation : $(150-90)/90*100= 67\%$ de 2000 à 2010. D'après le FMI, la dette publique grecque a augmenté d'environ de 67 points entre 2000 et 2010.

1.1.2. Comment dans le même temps la dette des pays voisins a évolué (France/Allemagne) ?

La crise financière ne touche pas seulement la Grèce. En effet, tous les pays de la zone euro ont été touchés :



Comme on peut le constater en 2007 d'après Eurostat, beaucoup de pays dépassent le seuil fixé par le Conseil européen comme l'Italie (107% du PIB) et la Belgique (89% du PIB) par exemple.

On peut noter que la dette publique de l'Allemagne est de 83% du PIB et celle de la France a également augmenté en 2010, d'après Eurostat.

(Clara et Laurie)

- **1.2. qui détient la dette grecque? Quelle évolution (secteur privé s'est largement désengagé, les Etats ont pris le relais)?**

La dette grecque est détenue par de nombreux organismes européens. La dette grecque représente 352 milliards d'euros dont 255 milliards d'euros sous forme d'obligations telles que la BCE, les banques européennes, la banque centrale de Grèce, la sécurité sociale, les banques grecques, les compagnies d'assurance étrangères,... et 97 milliards d'euros qui représentent les divers emprunts.

1.2.1. Au niveau de la France

1.2.1.1. Les banques françaises en général

- les banques françaises ont acheté des dettes émises par l'Etat grec.
- Impact sur le refinancement des banques françaises et de la Société générale.
- Les banques françaises se prêtent mutuellement sur les marchés interbancaires
- Les liquidités sont assurées par des sources telles que : BCE, FMI,...
- La dette grecque c'est 5% de la dette publique totale de la zone euro.
- Selon le quotidien Le Monde, l'ACP devrait demander aux dirigeants des grandes banques - dont BNP Paribas, Crédit agricole, Société générale et BPCE - de relever à 70% voire 75% leur taux de provisionnement de la dette grecque, contre 60% jusqu'à présent.
- Ce sont les établissements français qui détiennent le plus de dette grecque.

1.2.1.2. Les trois principales banques touchées par la crise grecque

Il y a essentiellement 3 banques principales qui sont touchées : BNP Paribas, le Crédit agricole, la Société générale. Elles font plonger la bourse de Paris.

-7 milliards d'€ ont été prêtés à la Grèce par 5 grands groupes français :

- 3.2 Md BNP Paribas
- 1.3 Md Crédit agricole (hors filiale grecque Emporiki bank)
- 892 millions Société générale (hors filiale Geniki)
- 921 millions BCPE
- 359 millions Crédit mutuel

La Société générale :

- Le taux d'approvisionnement de la Société générale s'élève à 35%.
- L'exposition de la Société générale à la Grèce est de 1.1Md d'€
- Les réserves de liquidités à court terme sont supérieures à 100 milliards d'€

BNP Paribas :

-BNP Paribas : la banque avait provisionné la totalité de la dette grecque à 60% soit 2.2 milliards d'euros

-La banque française indique dans un communiqué avoir passé une charge supplémentaire de 639 millions d'euros dans ses comptes du dernier trimestre 2011 sur la dette publique grecque, portant à 75% son provisionnement sur la Grèce.

-BNP Paribas a annoncé mercredi un bénéfice net 2011 de 6,05 milliards d'euros, en baisse de 22% sur un an.

-Un geste qui permet à BNP Paribas de se démarquer des ses deux grandes concurrentes : Société Générale et Crédit Agricole qui ont décidé de ne pas rémunérer leurs actionnaires au titre de 2011.

Crédit agricole :

-Le Crédit agricole possède une filiale en Grèce : Emporiki bank qui est la 4e banque grecque. Cette banque a déjà coûté 1.1 Md d'€ au Crédit agricole.

-La Grèce pèse sur les comptes du Crédit agricole. En effet, celui-ci a subi une baisse de 75% de son bénéfice en 2008.



(Laurine et Laura)

2. Quels acteurs (pays, citoyens, banques...) sont concernés par cette crise?

- **2.1. qui risque des pertes dans le secteur privé (quelle perte pour les banques engagées (accepté d'effacer 53% de la dette), les fonds de pension, les compagnies d'assurance) et public ? qui en tire des avantages (spéculateurs profitent du taux d'intérêt fort (document, 6-8%) auquel la Grèce doit emprunter et d'autres parient sur la faillite potentielle de la Grèce)?**

En 2008 la crise américaine des subprimes s'est propagée à d'autres Etats et a révélé la crise de la dette souveraine des pays Européens. Ce problème de dette a tout particulièrement touché la Grèce. En effet cette dernière a caché son fort taux d'endettement ce qui a rompu la confiance des marchés financiers qui se sont alors demandés si la Grèce pouvait rembourser cette même dette. De ce manque de confiance a découlé l'augmentation des taux d'intérêts auxquels la Grèce emprunte. Il s'agira de voir quels sont les différents agents affectés par cette crise et quels ont été les impacts de cette dernière sur eux. On verra, en premier lieu que pour certains la crise a été profitable alors que pour la majorité elle a été néfaste.

2.1.1. Les agents pour qui cette crise est profitable

Tout d'abord, il y a des acteurs économiques pour qui la crise de la dette souveraine grecque a été largement profitable. Ce sont ceux ayant spéculé sur la faillite de la Grèce. La question étant de savoir comment spéculer sur la faillite d'un état ?

Cette spéculation est rendue possible à travers le détournement d'un outil financier appelé CDS: "Credit Default Swap". Ce sont des assurances destinées à protéger les créanciers d'un Etat contre le risque de banqueroute de celui-ci.

Le principe est simple : un investisseur détient de la dette grecque, il désire se couvrir contre le risque de banqueroute de ce pays et contracte un CDS auprès d'un "assureur".

Le problème est qu'il peut aussi très bien acheter un CDS sur de la dette grecque sans pour autant en détenir, cela s'appelle un « CDS à nu ». Paul Jorion, chroniqueur au Monde-Économie et à Le Vif/L'Express, a très bien décrit ce phénomène : "C'est exactement comme si je m'assurais contre un incendie sur une habitation dont je ne suis ni propriétaire ni locataire. J'ai tout intérêt à ce que cette maison prenne feu pour toucher la prime".

Aujourd'hui beaucoup de spéculateurs utilisent ces CDS pour spéculer sur la faillite d'un Etat : Si l'on achète un CDS, les autres agents économiques vont croire qu'il y a un risque de défaut de paiement du pays concerné par le CDS. La demande sur ces derniers va alors augmenter, ce qui entraînera une hausse

du prix du CDS. Les premiers acheteurs vont alors pouvoir revendre leur CDS plus cher qu'ils l'ont acheté et gagner de l'argent sur le risque de faillite d'un pays.

Le problème n'est pas dans cette utilisation du CDS mais dans leurs effets secondaires : plus le CDS d'un pays est cher plus les autres agents économiques (dont les banques) croient en un risque de faillite de ce pays.

Or les taux d'intérêts des emprunts de ce pays sont fixés sur la confiance que les prêteurs ont sur sa capacité à rembourser. Si les CDS sont chers, le taux d'intérêt sur les emprunts aussi.

Prenons l'exemple d'un pays X, qui aurait quelques difficultés passagères à rembourser ses emprunts et dont l'économie serait un peu faible. Imaginons que des investisseurs décident de s'assurer sur la faillite de ce pays. Les banques vont voir que de nombreux individus s'assurent contre un risque (alors qu'il est très faible). Les banques vont prendre en compte cela et augmenter le taux d'intérêt auquel elles prêtent à ce pays. Le pays X aura donc plus de difficultés à se financer, ce qui va créer de la peur. Cette peur va provoquer l'achat de CDS qui, eux, vont faire augmenter les taux d'intérêt. Le pays aura donc plus de difficultés encore à se financer, etc. Le cercle vicieux est en place.

On peut craindre que d'autres instruments financiers soient utilisés dans le même sens. Heureusement les « CDS à nus » seront probablement interdits d'ici novembre prochain par le parlement européen, cependant cette intervention arrive un peu tard car ce sont ces CDS qui ont en grande partie contribué à l'avènement de la crise de la dette grecque qui menace de contaminer aujourd'hui l'Italie.

Il y a donc bien des individus pour qui cette crise est profitable : les spéculateurs

2.1.2. Les conséquences négatives :

Cependant, la majorité des acteurs impliqués dans cette crise ont subi des pertes. Tout d'abord les banques qui ont prêté à la Grèce. Notamment en France BNP Paribas, Crédit Agricole, Société Générale (baisse de 10 % de son action) sont les banques les plus touchées. Elles ont toutes les trois consenti à effacer près de 50 % de la dette grecque qu'elles détenaient soit : 2.2 milliards d'euros pour BNP Paribas, citoyens grecs, épargnant sur les comptes de placement. L'union européenne : dans son image, et la zone euro dans sa stabilité

(David et Paul)

- **2.2. y aura-t-il des conséquences pour les citoyens grecs (mesures d'austérité, salaires gelés, pensions gelées, conflits sociaux accrus (grèves violentes dans les rues d'Athènes)? français, allemands, européens (risque de perte de l'épargne**

(l'épargne des ménages se trouve dans des banques, fonds de pension et compagnies d'assurance qui ont massivement investi en Grèce) ? Lesquelles (l'Allemagne et la France ont donné des garanties pour sauver la Grèce donc si la Grèce fait faillite, la France et l'Allemagne doivent payer (les garanties) ce qui va accroître de manière considérable notre dette publique)?

2.2.1. Prise de mesures d'austérité concernant le marché du travail

Selon le Figaro économie du 12/02/12 (journal), de nombreuses mesures d'austérité ont été mises en place par le gouvernement grec. Tout d'abord le gouvernement a trouvé judicieux d'équilibrer le marché du travail : parce que l'offre de travail ne s'adapte pas à la demande, le salaire minimum joue le rôle de plancher. Réduire de 22 % le salaire minimum (de 776,20 à 662,10€) permet de flexibiliser le marché du travail et peut favoriser la rencontre d'un équilibre. Il a également supprimer les hausses de salaires automatiques, dans le but de réduire les dépenses et d'éviter la création de déficit public (si le budget n'est plus en déficit, on peut alors réduire les dettes). Les fonctionnaires ont vu baisser leur salaire de 10% ainsi qu'une suppression de 15.000 postes. De plus 500 postes de mairie ont été supprimés dans le but de réduire les coûts de l'administration. Afin de faire des économies dans le budget de l'Etat, le gouvernement a décidé de réduire les frais de dépenses des médicaments et baisser le budget consacré à la défense (300 millions d'euros) entre autres.

D'autres mesures : le gel des salaires pour tous les fonctionnaires jusqu'en 2014. Réduction des salaires de 15% (moyenne), l'abolition de la prime de Noël et du quatorzième mois de salaire pour les travailleurs gagnant plus de 3.000 € par mois, qui sera plafonné à 1.000 € pour ceux qui gagnent moins. Ces primes de salaires avaient déjà été réduites de 30% dans le cadre d'une précédente série de mesures d'austérité en mars 2010.

2.2.2. Concernant le contrôle fiscal

Ils ont observé de nombreuses fraudes fiscales, c'est pourquoi, la Grèce a créé des postes de contrôle qui visent à obliger les Grecs à payer leurs impôts. Afin d'avoir de meilleurs rendements, les grandes entreprises, sous la pression de l'Etat, deviennent privées pour que leur employés s'investissent plus.

2.2.3. Conflits sociaux accrus

Le nouveau programme de rigueur a pour conséquence de violents incidents à Athènes (article la dépêche)

Une dizaine de bâtiments vide en flamme dans la capitale (cinéma, café, magasin)

Manifestations qui ont rassemblé plus de 80 000 personnes

Lancé de pierre aux policiers durant une marche pour protester contre les mesures d'austérités

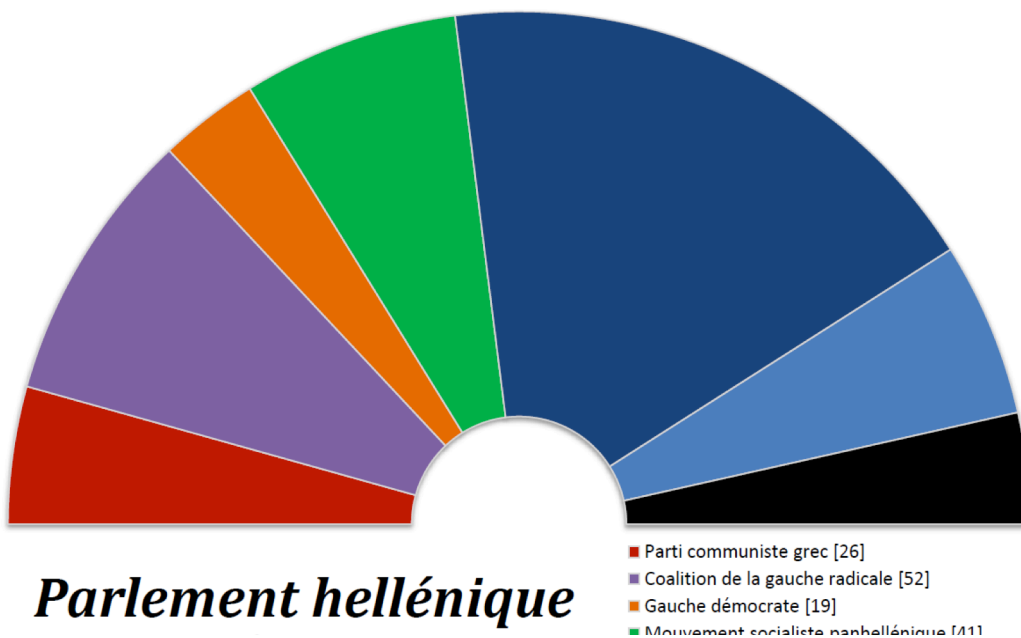


2.2.4. De nouvelles élections sont organisées

On constate une forte poussée des partis extrêmes.

Les élections législatives anticipées ont eu lieu le 6 mai 2012 : Le contexte : mesures de rigueur qui déplaisent aux citoyens, ils veulent donc réélire un nouveau gouvernement (refus d'un nouveau plan de rigueur drastique)

Ces mesures d'austérités ont conduit à une crise politique. Sous la pression des manifestations, le premier



ministre socialiste annonce un referendum

Suite à la crise grecque les deux grands partis s'effondrent ce qui permet au parti néo-nazi de gagner des voix et ainsi prendre de l'ampleur ce qui est inquiétant car ce parti n'a jamais eu beaucoup de voix.

(Baptiste et Amélie)

3. Qui peut apporter des solutions et à quel niveau de pouvoir conviendrait-il d'agir (national, européen ou supranational, citoyen...)?

- **3.1. FESF (fonds européen de stabilité financière), MES (mécanisme européen de stabilité, donne des garanties jusqu'à 1000 milliards d'euros)**

3.1.1. Qu'est-ce qui est en vigueur aujourd'hui? FESF et MESF, qu'est-ce que c'est? Comment ça fonctionne ?

Aujourd'hui, ce sont le Fond Européen de Stabilité Financière (FESF) (en allemand : Europäische Finanzstabilisierungsfazilität, EFSF), communément appelé Fond de secours européen, et le Mécanisme Européen de Stabilité Financière (MESF) qui sont en vigueur. Le FESF représente un fond commun de créance (somme commune (440 Milliards d'euros) mise à disposition en cas de crise afin d'aider les pays en difficulté) approuvé par les 27 Etats membres de l'Union Européenne le 9 mai 2010. Il a pour but de préserver la stabilité financière en Europe de manière permanente, en fournissant une assistance financière aux États de la zone euro se trouvant en difficulté économique. Le FESF se tient à Luxembourg. A sa tête, on trouve Klaus Regling qui occupe le poste de directeur général. Le MESF représente un programme de financement d'urgence tributaire des fonds levés sur les marchés financiers et garantis par la Il vise à préserver la stabilité financière de l'Union en fournissant une assistance financière aux États membres de l'Union européenne en difficulté économique.

3.1.2. Quelles sont les limites en temps de crise ?

En temps de crise, le MESF ne peut soulever «que» 60 milliards d'euros par rapport au FESF qui lui, peut soulever jusqu'à 750 milliards d'euros. De plus le FESF et le MESF sont limités en temps, ils ne sont prévus pour ne durer que jusqu'en mi 2013. Enfin le FESF et MESF représentent un coût pour tous les pays donateurs de fonds.

3.1.3. Quelle est l'idée créée pour y remédier : le MES. Pourquoi cette solution est-elle susceptible de répondre aux problèmes soulevés par la crise grecque, mieux que le FESF et le MESF ?

Afin de franchir les limites en temps de crise, le Mécanisme Européen de Stabilité (MES) qui est la fusion et la consolidation du FESF et du MESF et qui représente un dispositif européen de gestion des crises financières de la zone euro, son objectif principal est d'assurer la stabilité de la zone européenne de manière permanente va être créé dès la mi juillet de l'année 2013. Ainsi ce mécanisme sera plus susceptible de répondre aux problèmes soulevés par la crise grecque, puisque il est doté d'un capital fixé à 700 milliards d'euros dont 80 milliards à verser par tranche de 20% sur cinq ans. Le MES pourra accorder des prêts ou acheter de la dette primaire des États sous réserve d'un accord unanime des pays et dans le cadre de strictes conditionnalités. C'est-à-dire que les États bénéficiaires devront s'engager à prendre des mesures précises qui conditionneront l'octroi du prêt ou l'intervention sur le marché primaire de la dette (c'est-à-dire sur les titres de dette nouvellement émis). De plus, ce mécanisme est permanent (contrairement aux FESF et MESF). Pour terminer, les États membres de la zone euro ne respectant pas les limites du déficit budgétaire et sollicitant l'aide du MES, seront placés sous « tutelle financière ».

(Marine et Inès)

- **3.2. et les citoyens? Comment associer l'ensemble des citoyens européens à cette problématique (referendum, élections européennes...)?**

Qui peut apporter des solutions, et à quel niveau de pouvoir conviendrait-il d'agir ? Comment associer l'ensemble des citoyens à cette problématique ?

3.2.1. Le citoyen et son rôle

Qu'est-ce qu'un citoyen français ? De nos jours, un citoyen est une personne qui relève de la protection et de l'autorité d'un Etat dont il est ressortissant. Dans la société démocratique française on considère qu'un homme ou une femme ayant atteint la majorité, étant né(e) de parents détenant la nationalité française, ou étant né sur le territoire français, comme citoyen français. Les citoyens bénéficient de droits politiques (droit de vote) et civiques (éducation, Journée d'Appel et de Préparation à la Défense, etc...), cependant, ils doivent, en contrepartie, accomplir certains devoirs comme celui de se rendre aux urnes, d'accepter d'être juré dans un procès, ou encore de payer ses impôts.

Qu'est-ce qu'un citoyen européen ? D'autre part, on peut constater que depuis 1992 avec le traité de Maastricht, il existe une citoyenneté européenne. Complémentaire à la citoyenneté nationale, elle la complète en accordant de nouveaux droits comme à toute personne détenant la nationalité d'un Etat membre de l'Union européenne.

Dans le but de remédier à la privation de parole que connaissent les citoyens européens qui n'ont pas la possibilité de s'exprimer, ne pourrions-nous pas imaginer, à l'échelle européenne et sur le modèle de la

France, une sorte de grand conseil de quartier ?

3.2.2. Il conviendrait de ne pas agir uniquement au niveau national, mais aussi niveau européen

3.2.2.1. Quelles solutions imaginer pour « donner la parole » aux citoyens européens ?

3.2.2.1.1. Les conseils de quartier français

Il existe en France un dispositif intéressant ; les conseils de quartier. En effet, ce système mis en place depuis février 2002, consiste, dans les grandes villes de France comprenant plus de 80 000 habitants, en un regroupement d'un échantillon de ces citoyens, dans le but de débattre de l'orientation politique de celui-ci, et de participer à la gestion municipale.

3.2.2.1.2. Comment les mettre en place au niveau européen ?

Il semblerait pertinent d'envisager, au niveau européen, la mise en place d'un dispositif similaire qui permettrait d'intégrer l'opinion des citoyens européens aux décisions prises à l'échelle de l'Union européenne. Les conseils de quartier « européens » réuniraient, tous les six mois, un échantillon de citoyens représentatif de la population de chaque pays membre. Ceux-ci seraient désignés par tirage au sort, à la manière de la désignation des jurés français, et pourraient ainsi s'exprimer sur la politique européenne à conduire, afin de l'influencer. Ceux-ci se rassembleraient dans les capitales des pays détenant alors la présidence du Conseil de l'Union européenne. Effectivement, en admettant le fait que la présidence ne serait cédée exclusivement qu'aux pays faisant partie de la zone euro, cette rotation permettrait d'évoquer, à chaque conseil, le cas d'un autre pays de l'Union européenne. Cependant, s'il s'avère nécessaire d'évoquer les difficultés que connaît un pays en particulier, comme c'est actuellement le cas pour la Grèce, le conseil donnerait alors la priorité à ce sujet, afin de livrer au plus vite un avis, bien que celui-ci soit simplement consultatif.

3.2.2.2. Quels problèmes se posent alors ?

3.2.2.2.1. Quelles sont les limites de ce concept ?

Cependant, il est vrai que ce dispositif pose quelques problèmes. En effet, le financement global de cette initiative, mais en particulier celui du séjour des participants (transport, hébergement, alimentation...) imposerait d'importantes dépenses. De plus, l'implication des membres du conseil, sur laquelle on pourrait émettre des doutes compte-tenu de l'impossibilité de refuser le devoir qui leur serait alors imposé, ainsi que l'efficacité contestable de cette initiative qui n'accorderait qu'un pouvoir consultatif à cette assemblée, nous amènerait à nous interroger sur le réel impact de ces rassemblements.

En outre, la tâche complexe, et encore une fois coûteuse, de trouver un lieu suffisamment spacieux et ergonomique pour permettre à l'ensemble des participants de débattre constituerait, encore une fois, un considérable frein à la mise en place de ce projet.

3.2.2.2. Comment surmonter ces limites ?

Cependant, il est possible de parer à ces problèmes. En effet, l'Union européenne avec une aide de quelques milliers d'euros de chaque pays membres, ainsi que celle de différents « sponsors » souhaitant soutenir cette démarche, pourrait s'acquitter des frais engendrés. Afin de créer une réelle motivation de la population à participer à cette démarche citoyenne, les grandes villes accueillant le conseil « européen » pourraient organiser diverses activités culturelles et sportives en mettant clairement en avant l'Union européenne et sa monnaie, ainsi les citoyens seront interpellés, et montreront, théoriquement, un certain enthousiasme à la vue de ce dispositif auquel ils seront supposé avoir envie de participer. Pour s'assurer de l'efficacité de cette initiative un homme politique ayant les compétences requises serait présent à chaque conseil pour orienter la parole des membres du conseil, et ainsi d'assurer de la pertinence des débats. Pour ce qu'il en est du lieu dans lequel se tiendrait ces réunions, de nombreux bâtiments déjà existants et destinés à des débats comme celui qui s'instaurerait pour les conseils « européens » pourraient être utilisés.

Pour conclure, on peut dire qu'il est possible d'associer les citoyens européens aux prises de décisions effectuées en Europe. Ceux-ci peuvent donner leurs avis, et apporter d'intéressants points de vue, idées et solutions aux problèmes rencontrés, il serait donc profitable de les intégrer au système politique européen.

(Olympe et Elodie)

- **3.3. projet d'instauration d'une taxe sur les transactions financières en Europe**

Depuis la crise de 2008 causée par la finance, les pays cherchent à instaurer des mesures pour réguler les transactions financières et réduire les avantages de ceux qui ont causé la crise des subprimes. C'est dans ce contexte que la taxe sur les transactions financières a été proposée en Europe.

La taxe sur les transactions financières devrait faire son apparition dès 2014 et pourrait être appliquée dans un nombre restreint de pays de l'Union européenne mais cette idée ne gênerait en aucun cas le monde de la finance car il lui suffirait de déplacer les centres opérationnels dans les pays qui refusent la taxe et provoquerait ainsi une fuite des capitaux.

Elle permettra de taxer à 0,01% tous les échanges de produits dérivés et à 0.1% les échanges d'actions et d'obligations ce qui ramènera environ 57 milliards d'euros qui serviront à financer le budget l'UE et des pays membres. Bien que la taxe sera trop faible pour entraver les transactions productives, elle constituera un frein aux transactions spéculatives et n'altérera que très peu la croissance. Les économistes prévoient une perte d'environ 0.28% d'ici 2050.

Ce projet de loi devrait réduire le trading à haute fréquence. Le trading à haute fréquence est l'appellation anglaise pour des transactions à haute fréquence exécutées par des algorithmes informatiques et qui sont donc capables d'effectuer des échanges en quelques microsecondes.

Récemment, le Parlement européen a voté pour l'instauration de la taxe Tobin. Même si les eurodéputés n'ont pas le pouvoir de la faire appliquer et n'ont qu'un rôle consultatif sur la fiscalité, cela pourrait accélérer l'adoption de cette dernière par certains pays encore réticents.

Cependant, malgré cet optimisme ambiant que l'on retrouve dans la presse ou chez les politiques. On peut se demander si la taxe changera réellement quelque chose sur le marché financier et que sa seule réussite sera de ramener de l'argent aux Etat plutôt que de responsabiliser les marchés. Cela pourrait même « accélérer » la spéculation, puisque les agents financiers essayeront de dégager plus de profit afin de combler les pertes d'argents dues à la taxe.

L'instauration d'une taxe sur les transactions financières en Suède dans les années 80 montre que le monde de la finance n'aime pas les obstacles, en effet ceux-ci sont soit évités et le pays instaurateur de l'obstacle est « puni » par les agents financiers soit affronté en le rendant inutile.

(Louis et Robin)